



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 1^{er} juin 2020 à 19h par vidéoconférence.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.1.1 du règlement de construction numéro 747, relativement à la superficie maximale d'un agrandissement d'un bâtiment principal sur pieux de métal vissés, afin d'autoriser une superficie de 39,02 mètres carrés au lieu 37,20 mètres carrés.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-11 et comprend le lot numéro 4 180 964 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 307, rue Saint-Jean Ouest à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard lundi le 1^{er} juin 2020 à 16 h**, soit par la poste à : Secrétaire-trésorier, Ville de East Angus, 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec), J0B 1R0 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : tresorerie.eastangus@hsfgc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quatorzième jour du mois de mai 2020

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier